

Une "entreprise partenaire" propose un C.D.D de 7 mois dans le cadre d'une clause sociale

Le dispositif des clauses sociales permet d'obtenir des entreprises qui remportent des marchés publics, qu'elles réservent des heures de travail à des personnes en difficulté d'insertion.

Atout Clauses, le service de la M.E.I.F qui gère ce dispositif depuis 2012 pour le compte de 17 acheteurs publics (Rennes Métropole, Ville de Rennes, bailleurs sociaux, C.H.U, services de l'Etat ...), a proposé au bailleur social NEOTOA, et à l'entreprise d'électricité BERNARD (Acigné), d'expérimenter un outil de sécurisation des parcours :

Alors qu'il fallait jusqu'alors qu'une personne différente soit recrutée pour chaque marché remporté par l'entreprise, et l'était donc sur des contrats de travail de courte durée (intérimaires la plupart du temps), la M.E.I.F a élaboré une convention permettant à l'entreprise de recruter une seule et même personne en réponse à plusieurs obligations de clause sociale contractées auprès d'un même maître d'ouvrage. Ces obligations se trouvent ainsi optimisées et transformées en un C.D.D de 7 mois au profit de la personne recrutée.

Grâce à ce dispositif, Monsieur CUEFF a intégré l'entreprise pour 7 mois le 18 mai; Il sera accompagné au cours de sa mise en emploi par le chargé de sécurisation des parcours de la M.E.I.F



Bruno Caccia, le Directeur Général de Néotoa, bailleur social et partenaire d'Atout Clauses depuis sa création, et Gaëlle Andro, Vice-Présidente de Rennes Métropole en charge de l'Emploi et du développement économique, et Présidente de la M.E.I.F, signent ici la première convention "entreprise partenaire" avec Monsieur Bernard, Directeur de l'entreprise du même nom.